

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles

M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - FLOIRAC - ZAC des Quais - Construction d'un groupe scolaire- Marché de maîtrise d'oeuvre - Concours d'Architecture et d'Ingénierie - Attribution -

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la création de la ZAC des quais sur la commune de FLOIRAC, extension du centre bourg actuel, la Communauté Urbaine de Bordeaux doit prendre en charge la construction du groupe scolaire, qui sera composé de 6 classes maternelles et de 10 classes élémentaires, afin de répondre au besoin de scolarité du futur « quartier » en construction.

Cette opération est située sur l'îlot S, à l'intersection du prolongement de la rue Emile Combes et de la future avenue promenade, dans le prolongement du futur pont Jean Jacques Bosc, sur une parcelle d'environ 4 000 m².

L'opération comprend la réalisation de tous les équipements composant le groupe scolaire, à savoir :

- les locaux scolaires maternelles, primaires et le RAZED
- les équipements extérieurs (préaux, cours, aire d'attente, jeux, parking)
- les autres aménagements (VRD, accès, clôtures, espaces verts, mobiliers, signalétiques).

Le programme de l'opération, élaboré par un programmiste extérieur, a été validé par les représentants de la Ville de FLOIRAC, l'Inspection d'Académie, l'architecte urbaniste de la ZAC et l'aménageur (la Communauté Urbaine de Bordeaux). Le programme de l'opération définit le cadre du projet les limites d'intervention, les données du site, les contraintes, l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux ainsi que le calendrier des travaux. Cette opération fera l'objet d'une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale).

Par délibération 2008/0720 du 28 Novembre 2008, le Conseil de communauté a autorisé le lancement d'un concours d'architecture et d'ingénierie en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre sur esquisse.

A l'issue de la procédure de consultation, lors de la séance du 14/04/2010, le jury a considéré que le projet présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée de FERRON MONNEREAU/CETAB/EMACOUSIC, classé premier, rassemblait le meilleur compromis en matière technique, architecturale et environnementale, pour un montant d'honoraires de 652 125 € H.T. soit 779 941,50 € TTC, soit 6.8% au dessus de l'estimation des services.

Lors de la réunion du 31/05/2010 avec le groupement, il a été négocié les points suivants:

- le montant de la rémunération a été ramené à 638 250 € H.T. soit 763 347 € TTC.
- la proposition de planning de réalisation de 17 mois a été ramenée à 16 mois (dont 1 mois de préparation).

Il vous est donc aujourd'hui demandé:

- d'attribuer, conformément à l'avis du jury, le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe de maîtrise d'œuvre FERRON MONNEREAU/CETAB/EMACOUSTIC, pour un montant de 638 250 € H.T. soit 763 347 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à verser l'indemnité de concours de 26 500 € TTC aux candidats qui ont remis un projet.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante:

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil de communauté n°2008/ 0720 du 28 novembre 2008

Vu l'avis émis par le Jury en date du 14/04/2010

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT:

Qu'il convient d'attribuer, conformément à l'avis du jury, le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe de maîtrise d'œuvre FERRON MONNEREAU/CETAB/EMACOUSTIC, pour un montant de 638 250 € H.T

Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec le lauréat de la consultation.

ARTICLE 1:

Ce marché est attribué à l'équipe de maîtrise d'œuvre FERRON

MONNEREAU/CETAB/EMACOUSTIC, pour un montant de 638 250 € H.T, figurant au nouveau tableau de répartition des honoraires de la maîtrise d'œuvre.

ARTICLE 2:

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre

ARTICLE 3:

Monsieur le Président est autorisé à verser l'indemnité de concours de 26 500 € TTC aux candidats qui ont remis un projet.

ARTICLE 4:

Les dépenses résultant de ce marché seront imputées au titre des exercices concernés sur le Chapitre 23 - Article 2313 - Fonction 213 – CRB D710 - Programme HB27.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 19 JUILLET 2010

M. CHRISTINE BOST